

8313328

GENEFIMMO

Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros
Siège Social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 R.C.S. PARIS

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

13 JAN. 2005

N° de dépôt :

186

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2004**

L'an deux mille quatre, le quinze octobre, à treize heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni dans les locaux de la SOCIETE GENERALE, Tour Alicante, 17 Cours Valmy 92800 PUTEAUX, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance,
- Démission de Madame Diony LEBOT de son mandat de Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Modalités d'exercice de la Direction Générale,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Madame Diony LEBOT, Président,

Monsieur Bertrand DESCOURS, Administrateur, Directeur Général,

La Société de la rue Edouard VII représentée par Madame Karine DILIGENT, Administrateur,

Monsieur Jean-Marc CASTAIGNON, Administrateur,

Monsieur Jean-Luc PARER, Administrateur.

Est absent et excusé :

Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE, Administrateur.

Assiste également à la réunion :

Monsieur Patrick CLONROZIER.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Etienne DIVO.

Madame Diony LEBOT, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEMISSION DE MADAME DIONY LEBOT DE SON MANDAT DE PRESIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT

Le Président présente sa démission de ses fonctions de Président mais précise qu'elle conservera ses fonctions d'Administrateur. Elle propose que le mandat de Président devenu vacant soit confié à Monsieur Bertrand DESCOURS.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la démission de Madame Diony LEBOT de son mandat de Président et désigne Monsieur Bertrand DESCOURS, domicilié 27 rue Dombasle - 75015 PARIS, en qualité de Président.

En application des dispositions de l'article 13 des statuts de la société, Monsieur Bertrand DESCOURS exercera son mandat jusqu'à l'expiration de ses fonctions d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Ces fonctions seront exercées gratuitement.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de conférer à Monsieur Bertrand DESCOURS la qualité de Dirigeant responsable au sens de l'article L.511.13 du Code monétaire et financier. Outre les pouvoirs qu'il tient de la loi en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bertrand DESCOURS sera investi des pouvoirs spécifiques concernant :

- La détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement de crédit (article L.511.13 du Code monétaire et financier),
- L'information comptable et financière (article L.571.4 à L.571.9 du même Code),
- Le contrôle interne (règlement n°97-02),
- Les fonds propres (article 3 du règlement n°90-02 relatif aux fonds propres et notamment le fonds pour risques bancaires, FRBG).

Monsieur Bertrand DESCOURS déclare accepter ces fonctions de Président, remercie ses collègues pour les marques d'estime qui lui sont témoignées, et affirme qu'aucune disposition ni aucune mesure ne font obstacle à ce qu'il exerce la Présidence.

Le Conseil se poursuit sous la Présidence de Monsieur Bertrand DESCOURS, qui rappelle que du fait de la démission du Président, son mandat de Directeur Général a pris fin. Il propose au Conseil

de maintenir la dissociation des fonctions et de nommer par conséquent un nouveau Directeur Général.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration réuni le 28 mai 2004 a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général jusqu'à l'expiration des fonctions du Président en exercice.

Le Président indique au Conseil d'Administration que suite à sa nomination aux fonctions de Président, il convient de statuer à nouveau sur le mode de direction de la société.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents, en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général continueront à être dissociées.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle qu'en conséquence de la décision de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il convient de nommer un nouveau Directeur Général.

La candidature de Monsieur Patrick CLONROZIER est présentée.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Patrick CLONROZIER, domicilié 15 Rue Pauly - 75014 PARIS, en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Bertrand DESCOURS.

En application de l'article 16 des statuts de la société, Monsieur Patrick CLONROZIER exercera son mandat jusqu'à l'expiration des fonctions du Président en exercice, Monsieur Bertrand DESCOURS, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, confirme que Monsieur Patrick CLONROZIER a la qualité de Dirigeant responsable au sens de l'article L.511.13 du Code monétaire et financier.

Ces fonctions seront exercées gratuitement.

Monsieur Patrick CLONROZIER déclare accepter ces fonctions de Directeur Général, remercie le Conseil pour les marques d'estime qui lui sont témoignées, et affirme qu'aucune disposition ni aucune mesure ne font obstacle à ce qu'il exerce la Direction Générale.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

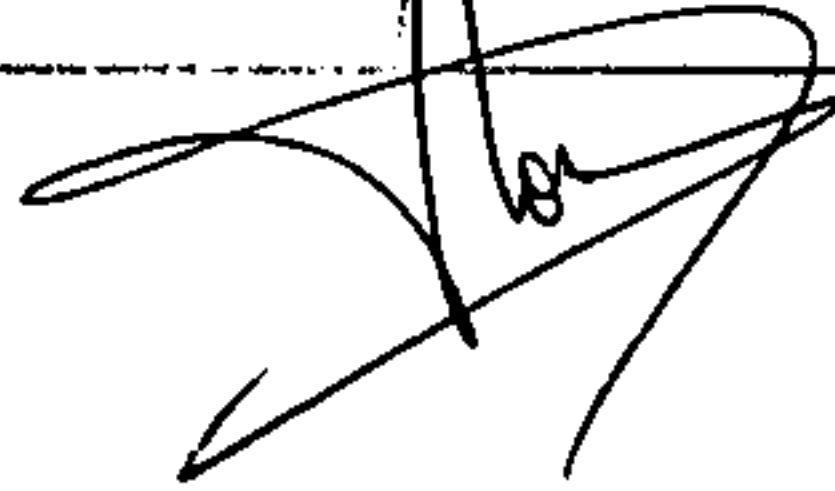
Il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
Bertrand DESCOURS

Un Administrateur

CERTIFIÉ CONFORME

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, is written over the bottom right portion of the rectangular stamp.